PRO DOMO MEA

RÉPONSE A M. FERRI

Les lecteurs des Archives ont-ils déjà lu la traduction française de la Sociologie criminelle, nouveau titre donné aux Nuovi Orizzonti de notre ami Ferri? C'est probable. Si ce n'est pas certain, je leur conseille de réparer au plus tôt cet oubli ; et je suis bien désintéressé en leur donnant ce conseil, puisqu'une des choses notables de ce volume, où il y en a beaucoup, c'est la dureté de la critique en règle à laquelle il soumet ma théorie de la responsabilité pénale. Si l'adage qui bene amat bene castigat, est aussi vrai en français ou en italien qu'en latin, l'auteur vient de me donner là une bien vigoureuse marque d'amitié. Quand je dis vigoureuse, ce n'est pourtant pas que je trouve ses arguments écrasants. A vrai dire, ils m'étonnent un peu par un défaut tout contraire. En tout cas, c'est une critique franche et sincère, comme je les aime, et, très sincèrement aussi, j'en remercie l'auteur. Mais il me paraît opportun d'y répondre, et c'est par là que j'entamerai l'examen de ce livre, sauf à y revenir plus tard. Mon excuse est, d'abord, que charité bien ordonnée commence par soi. J'en ai une autre aussi : j'ai corrigé, le mieux que j'ai pu - vu le peu de temps dont je disposais et la difficulté de la tâche (4), - les épreuves de la Sociologie criminelle, y compris les passages où je suis combattu, et c'a été un plaisir pour moi. Ayant ainsi poli les verges pour me fouetter, j'ai à cœur maintenant de riposter.

Commençous par bien poser le problème. J'ai souvent reproché, je reproche encore, et plus énergiquement que jamais, à

⁽¹⁾ Je ne me persuade pas y avoir réussi, car beaucoup de fautes ont subsisté; j'ai d'ailleurs táché de laisser au style français de M. Ferri (car c'est lui qui a été son propre traducteur) la saveur italienne qui lui est propre, en me gardant bien de rejeter certaines singularités d'expressions qui lui donnent cette « pointe d'étrangeté » si goûtée par mon compatriote Montaigne.

l'école naturaliste, à M. Ferri et à ses disciples, d'avoir, sans nécessité aucune, froissé la conscience morale du public, compromis sérieusement la cause de la rénovation du Droit Pénal, et, en même temps fait trop beau jeu aux partisans du libre arbitre, en se croyant obligés de rayer les idées de responsabilité, d'imputabilité, de démérite, de culpabilité, de devoir, de droit. parce qu'ils ramenaient les actes humains sous la loi générale des faits naturels. C'était concéder que, hors du libre arbitre, il n'y a point de morale, dans le sens où l'humanité, qui cependant n'entend rien à la notion scolastique du libre arbitre, de « la réelle ambiguité des futurs contingents », a toujours compris ce mot. On peut lire à la fin du dernier ouvrage d'Herbert Spencer. Justice, — titre significatif — une lettre d'un ecclésiastique anglais, le révérend Davies, qui conteste à l'illustre philosophe positiviste, sous prétexte qu'il est déterministe, le droit de parler de Devoir et de Justice. M. Ferri s'exprime exactement comme le révérend Davies quand il m'accuse de me contredire (voir p. 382) notamment parce que, n'admettant pas le libre arbitre, « je retiens cependant le vieux concept de la responsabilité morale. » Aussi pourrais-je, pour toute réponse, le renvoyer à celle par laquelle Spencer réfute les objections de ce clergyman qui est, lui aussi, son ami, pour compléter la ressemblance. A mes yeux, pareillement, rien de moins justifiable que la vieille. très vieille association d'idées, que le vieux, très vieux préjugé, dont le savant député italien se fait l'écho; et je me suis efforcé de montrer ailleurs que le véritable fondement de la culpabilité, - inaperçu de tous, mais constamment, universellement et inconsciemment employé - était non la liberté du vouloir mais l'identité de la personne voulante, identité plus ou moins ferme et durable, combinée avec l'existence d'un lien social plus ou moins étroit, c'est-à-dire, au fond et en moyenne, d'une similitude plus ou moins grande, sous les rapports d'origine sociale, effets et aliment de la sympathie, de la solidarité sociale, entre le criminel et sa victime (1). Mais cette théorie, accueillie avec faveur par les uns, critiquée avec bienveillance par la plupart des autres,

⁽¹⁾ Je dis que ces deux conditions, identité et similitude, doivent concourir, et que, lorsque l'une d'elles descend à l'état zéro, la responsabilité morale s'annule. M. Ferri a tort de me reprocher d'avoir laissé ce point dans le doute, il a mal lu.

avec sévérité par un petit nombre de misonéistes acharnés (les premiers du reste à conspuer partout le misonéisme chez autrui), n'a pas encore eu d'adversaire aussi intraitable que M. Ferri. Une dizaine de pages sont toutes pleines des prétendues contradictions qu'il y relève, des conséquences inacceptables qu'il croit y découvrir.

Répondre à tout cela n'aura rien, je le crains, de bien amusant pour le lecteur. Prenons le taureau par les cornes. Et d'abord, comme il n'est rien de si fastidieux que de répéter les mêmes choses en d'autres termes, on me pardonnera de reproduire ici une partie d'une lettre parue dans la Revue scientifique du 21 mars 1891, lettre à laquelle il n'a été rien répondu et qui est une réponse anticipée à mon ami et critique italien.

« Je ne puis accorder, y disais-je, que ma théorie soit le moins du monde en opposition avec le principe de la défense sociale donné pour fondement à la pénalité. Loin de la contredire, elle l'explique, et seule le rend applicable. La société doit se défendre contre toute agression, comme l'individu doit réagir, par un acte réflexe plus ou moins compliqué, contre toute excitation; mais, de même que d'après la nature de l'excitation diffère celle de l'acte réflexe, la société doit se défendre contre un crime et un criminel véritable, autrement que contre un fou et un acte de folie homicide (1). Il y a là une différence essentielle qui tient à la nature des choses, et à laquelle il sera toujours nécessaire d'avoir égard, alors même que la foi au déterminisme des actions humaines sera universalisée avec toutes ses conséquences. La pénalité, c'est la défense sociale en tant que dirigée contre les actes, contre les agents, non pas simplement destructeurs et préjudiciables, mais sentis et jugés immoraux. Le caractère particulier, indélébile, de cette réaction, en n'importe quelle société imaginable, fût-elle imbue de déterminisme jusqu'à la moëlle. - comme le prouve l'exemple de tant de

⁽¹⁾ M. Ferri, en finissant, semble près de reconnaître ce point; car il admet que la société « en réagissant contre tout acte anti-social doit tenir compte des conditions psychologiques et de l'agent pour adapter à l'offense et à l'offenseur les moyens défensifs. » Je demande si c'est adapter à l'offense et à l'offenseur les moyens défensifs que d'envoyer en Cour d'Assises des fous homicides pêle-mêle avec les Pranzini et les Anastay.

sectes stoïciennes, musulmanes, puritaines, jansénistes, à la fois morales et fatalistes, au plus haut degré, — c'est d'être flétrissante. Il importe donc au plus haut point de savoir à quelles conditions, dans quels cas, il y a lieu de laisser libre cours à la répression pénale » c'est-à-dire de diriger judiciairement contre un homme cette flétrissure de l'opinion qui s'attache et s'attachera toujours, comme un stigmate, aux condamnations pénales. « C'est à ce besoin que ma théorie s'efforce de répondre.

« On m'arrête et l'on me dit : mais que parlez-vous de moralité, d'immoralité, de morale! De quel droit, niant le libre arbitre, employez-vous ces mots? Soyez donc plus logique et moins éclectique! Je réponds : de quel droit affirmez-vous que, le libre arbitre ôté. la morale croule, et partez-vous de là pour me taxer d'inconséquence? Comment ne voyez-vous pas que ce faux principe, cette association et cette confusion d'idées, vous viennent tout droit de vos adversaires, qu'en y abondant vous faites leur jeu, et que, avant de leur faire une si énorme concession, il vaudrait bien la peine d'examiner un peu si elle est fondée? Elle ne l'est pas, et je le prouve en dépouillant l'idée de culpabilité de tout ce qu'elle a revêtu de mystique, au cours de son histoire très instructive, et la réduisant à ce qu'elle a de positif et d'essentiel. L'éclectisme consiste à marier des idées hétérogènes : le contraire de l'éclectisme, c'est ce que je tâche de faire, dégager une notion nécessaire des notions étrangères et compromettantes avec lesquelles on l'a confondue. Je ne m'abuse pas du reste sur la difficulté de rompre une liaison d'idées séculairement et dogmatiquement consacrée. » Toutefois « l'idée de culpabilité est beaucoup plus vieille et plus universelle que l'idée du libre arbitre. » Celle-ci est un concept scolastique, celle-là est le résumé de certaines émotions caractéristiques.

"Il existe en nous des sentiments originaux, (composés soit, mais originaux comme notre individualité même), des sentiments qu'on appelle la gratitude ou l'indignation, l'admiration ou le mépris, l'amour ou la haine, et des jugements d'éloge ou de blâme, qui condensent ces jugements. Ces sentiments et ces jugements sont le fruit d'une longue évolution historique, mais surtout le développement naturel de germes posés au cœur des

sauvages les plus primitifs dans leurs relations domestiques, ou plutôt, comme Darwin et Comte l'ont montré. dans le cœur de tous les animaux sociables, sociables précisément parce qu'ils étaient doués de cette manière de sentir. Ces sentiments et ces jugements sont donc indestructibles tout comme les sensations et les perceptions lumineuses, sonores, tactiles; et, comme celles-ci servent à nous guider dans nos rapports avec les choses, ils servent à nous éclairer dans nos rapports avec nos semblables, avec nos co-associés (sentis et reconnus tels), dont le cercle (primitivement très étroit) grandit sans cesse au cours du progrès civilisateur. Or, la moralité ou l'immoralité des actes humains, le mérite ou la culpabilité des hommes, ne sont pas autre chose, au fond, (dans le sens social du mot) que la propriété qu'ils ont de susciter, dans un milieu et à un moment donné, l'approbation ou le blâme, et les émotions concentrées en ces mots, à des degrés d'ailleurs très divers d'intensité. La moralité et l'immoralité humaines sont simplement (au point de vue positiviste) la possibilité de ces émotions, comme la couleur des objets est simplement la possibilité de nos impressions lumineuses. La couleur des objets, malgré la conception symbolique que nous en avons ainsi, n'en est pas moins quelque chose de très réel, qui méritait certainement d'être marqué par une sensation ad hoc; et j'en dirai de même de la moralité ou de l'immoralité des actions. Ce sont là des qualités très réelles, en ce sens que nous exprimons de la sorte une distinction juste, qui mérite d'avoir son signe particulier dans notre sensibilité sociale. Il v aura donc toujours, quoi qu'on fasse, et si déterministe qu'on soit, des actes jugés et sentis moraux ou immoraux, puisque l'éducation scientifique peut bien avoir la vertu de modifier la direction de nos sentiments, mais non la prétention de les détruire. Et d'ailleurs, à quoi bon? et pourquoi l'indignation, par exemple, serait-elle plus ou moins irrationnelle que le rouge ou le bleu? La preuve que ces dernières sensations ont leur raison d'être, c'est qu'il y a des cas où nous reconnaissons avoir été le jouet d'illusions d'optiques, qui nous ont montré du rouge là où il y avait du vert; et de même, nous savons qu'il y a des illusions d'éthique pour ainsi dire, par suite desquelles tant de gens s'indignent à faux, méprisent, s'apitoyent, blament à

faux. L'optique et l'éthique ont précisément pour but de nous apprendre à rectifier ces erreurs (1).

Or, ma prétention a été de prouver que pour donner aux sentiments et aux jugements publics de blâme, d'indignation, de pitié méprisante, absolument inséparables de toute condamnation pénale, la direction la plus utile socialement, et en même temps la plus conforme au penchant inné, héréditaire, de la conscience civilisée, il convient de les diriger exclusivement contre les actes émanés de la personne même de l'agent, et commis au préjudice de l'un de ses compatriotes sociaux (de ses semblables au sens social du mot), reconnus tels à son époque et dans son pays. La première condition est remplie quand ils sont, d'une part, conscients et volontaires, ce qui ne veut pas dire libres le moins du monde, et, d'autre part, conformes au caractère propre de cet agent, révélé ou développé par les circonstances, identique à lui-même dans une certaine mesure à travers la variété de ses manifestations. Contester cette identité relative, cette permanence momentanée de la personne, c'est nier l'évidence; l'admettre, mais en l'assimilant dédaigneusement à la persistance d'une rivière qui garde le même nom malgré le renouvellement continuel de ses eaux, c'est confondre un être, le plus réel des êtres, avec une entité verbale. Rien de plus « anti-scientifique », je pense, qu'une telle confusion. Je ne puis comprendre non plus que la réalité de la similitude sociale, ou l'importance de cette similitude, soit contestée (2),

⁽¹⁾ J'ajoutais : « Mais en est-ce une que de tourner contre un homme méchant par nature, fourbe et cruel de naissance, notre force éliminatrice de sainte colère ou de méprisante pitié? Le repousserons-nous avec moins d'indignation et de mépris parce que nous saurons qu'il a fait le mal par besoin, et que sa perversité est la combinaison de facteurs physiques, physiologiques et sociaux qui se sont rencontrés? Nullement, pas plus que notre reconnaissance pour un bienfaiteur ne diminuera à la pensée qu'il a été poussé irrésistiblement par sa nature charitable à nous faire du bien. » Cette dernière comparaison montre que M. Ferri, dans un passage, a compris le contraire de ma pensée.

⁽²⁾ Elle ne l'est pas par les nouveaux sociologues, non plus que l'importance de sa cause sociale, l'imitation. Je renvoie le lecteur à deux grands ouvrages de sociologie qui viennent de paraître, La lutte entre sociétés, par Novicow, et la Division du travail social par Durkheim. Une part très large y est faite à notre principe d'explication. Dans ce dernier ouvrage, il est aussi question de criminologie; et dans un sens conforme à notre manière de voir. Lombroso y est l'objet d'une critique magistrale.

en dépit de toutes les différences individuelles dont nul plus que moi n'apprécie ni ne met en relief la portée. N'est-il pas visible que, à mesure que les hommes entrent en contact et se meltent à se ressembler sous le rapport du langage, des croyances religieuses ou autres, des institutions, des arts, des mœurs, ils forment une société plus étroite et plus fraternelle? Et n'est-il pas malheureusement démontré - par l'histoire de toutes les colonies, même contemporaines, et, à plus forte raison, par celles du xvie siècle - que, partout et toujours, l'homme séparé de nous par le langage, par la religion, par tous les côtés ethniques, comme l'est l'indigène d'une île nouvellement découverte, est traité par nous comme un simple gibier? Ma théorie, certes, n'innocente pas les massacres et les pillages commis de la sorte; mais elle explique pourquoi ils sont ou ils ont été innocentés, et elle fait voir aussi que, en réalité, ces horreurs sont loin de révéler chez leurs auteurs la profondeur de perversité qu'elles accuseraient si elles frappaient des compatriotes (1). Certainement, un anthropophage australien, qui, débarqué à Paris, se mettrait à manger un petit Parisien pour emprunter à M. Manouvrier sa comparaison — serait moins coupable, beaucoup moins coupable, que ne l'a été Pranzini d'égorger une femme parisienne avec laquelle il venait de coucher. Est-ce à dire qu'il faille laisser cet honnête cannibale achever son festin? Non, il faut l'abattre tranquillement comme un chien enragé, pour apaiser l'alarme publique que M. Manouvrir prend ici mal à propos pour de l'indignation. On ne s'indignerait pas, soyez en certain, mais on s'alarmerait fort, si un boa échappé d'une ménagerie dévorait un enfant. Voyons, est-ce qu'on aurait l'idée, sans rire, de traduire en cour d'assises ce sauvage, côte à côte avec nos assassins distingués?

N'allez pas me dire que, par le fait même de son crime, un de ces derniers criminels eux-mêmes a révélé sa dissemblance profonde avec son milieu, et que, par suite. pour lui aussi,

⁽¹⁾ L'histoire et l'archéologie — il est vrai que M. Ferri les abhorre et on ne s'en aperçoit que trop — nous font voir que le principal progrès de la civilisation a consisté à reculer sans cesse la frontière morale dans l'enceinte de laquelle les vies et les propriétés sont sacrées, mais au-delà de laquelle s'ouvre une sorte de territoire de chasse.

l'une des deux conditions dont j'exige la réunion plus ou moins complète pour décider qu'il y a responsabilité morale et pénale, fait absolument défaut. Hélas! que ne puis-je croire, comme M. Ferri, que « l'homme vraiment normal ne commet pas de crime. »! Mais, je l'avoue, tous les meurtriers que j'ai connus et dont j'ai instruit l'affaire m'ont paru être tout pareils à leur entourage, imbus jusqu'à la moëlle des préjugés, des vanités, des idées, des besoins de leur groupe social; et je n'ai rien reconnu d'exceptionnel en eux que leur égoïsme plus âpre, différence de degré seulement, et différence d'ordre tout psychologique, nullement d'ordre social.

Il est assurément plus simple et plus commode de supprimer un problème embarrassant que de le résoudre. Nier la responsabilité morale, c'est beaucoup plus radical et plus net, j'en conviens, que de démêler ses éléments compliqués et de procéder à leur appréciation délicate. Mais est-ce plus pratique? Non, ce problème, éternellement et universellement posé, ne saurait être traité par le mépris comme les querelles byzantines sur l'omoousios et l'omoiousios. Et il faudra toujours en venir à lui donner. pratiquement, une solution plus ou moins dissimulée, que, théoriquement, on aura déclarée impossible ou imaginaire. La mienne est complexe, c'est vrai, mais elle doit l'être pour être complète. Je sais bien qu'il est malaisé, dans beaucoup de cas, de dire si la personnalité de l'agent a été, ou n'a pas été, et jusqu'à quel point elle a été, altérée par l'ivresse ou un accès d'épilepsie ou de folie. Mais est-il bien plus facile de décider à quel âge commence la responsabilité pénale du mineur que de décider à quel point d'altération maladive du caractère commence l'irresponsabilité du fou, de l'épileptique, l'alcoolique...? Il faudrait donc, si l'on voulait aller jusqu'au bout des principes de M. Ferri, supprimer toutes ces distinctions à la fois et édicter que, dès le plus bas âge, les enfants pourront être poursuivis criminellement, malgré la réprobation qui accueille partout, parmi les doctes comme parmi les ignorants, les poursuites criminelles, les flétrissures pénales, dirigées contre les enfants?

La personnalité, — chose très complexe, encore plus que ma théorie, — va se formant, c'est-à-dire s'harmonisant et s'iden-

tifiant de plus en plus, - de l'enfance à la jeunesse et à l'âge mûr. Mais, si elle se forme peu à peu, peu à peu aussi elle est susceptible de se déformer sous l'empire de troubles cérébraux. Je dis qu'alors une nouvelle personnalité, morbide et anormale. tend à se greffer sur l'ancienne, et à se substituer à celle-ci. Mais ce n'est qu'une tendance, rarement réalisée. Aussi le phénomène du dédoublement de la personnalité, dans le sens où l'entendent les aliénistes, est-il peu fréquent, et je n'ai pas dit qu'il fût habituel. Ce qui est habituel, en revanche, c'est l'altération du caractère, qui est (voir Mandsley à cet égard) l'un des premiers symptômes de la folie naissante. Or, cette altération peut être considérée comme une nouvelle personnalité en herbe. par la même raison qu'à mes veux une variété individuelle un peu notable dans une espèce vivante est une nouvelle espèce en projet. Car, supposez cette variété fixée par l'hérédité, elle finira par refondre, en vertu des lois de la corrélation de croissance, l'organisme tout entier, et un nouvel équilibre stable pourra sortir de là. C'est précisément ce que parvient à faire quelquefois, bien rarement, l'hérédité des germes de folie : faire de l'ordre avec du désordre, c'est le secret de l'âme en nous. Tel désordre cérébral, qui a commencé par être une folie véritable, s'atténue peu à peu ou s'acclimate en se transmettant aux héritiers, devient génie ou talent, ou tout simplement une de ces « extravagances innées, persistantes, logiques » qu'on appelle en général des « originalités ». Voilà pourquoi je me refuse à voir dans les simples originaux des irresponsables (1).

⁽¹⁾ Aussi M. Ferri n'est-il pas fondé à alléguer (p. 387) que, d'après ma théorie, le fou héréditaire doit être responsable. Qu'importe que la folie soit héréditaire ou non, pourvu qu'elle soit vraiment un trouble survenu au cours de la vie, une déviation du cours de l'évolution individuelle? Les maladies héréditaires sont-elles moins des maladies pour cela? Et, lorsqu'elles éclatent chez le descendant à un âge correspondant à celui de leur apparition chez l'ascendant (ou plutôt un peu antérieur, comme l'a remarqué Darwin), devra-t-on dire qu'elles ne sont pas des perturbations organiques, qu'elles constituent la santé pour l'individu, sous prétexte qu'il en portait le germe en naissant? — J'ai dit, il est vrai, et je maintiens, que si, dès sa naissance, le sujet présente une de ces singularités persistantes, où revit, très atténuée et en quelque sorte normalisée, une anomalie morbide d'un progéniteur, ce n'est plus là une cause d'irresponsabilité. Tel est le cas, souvent, de cette fameuse folie morale que l'on dit consister essentiellement, uniquement,

Je n'insisterai pas sur un argument de M. Ferri. Pour prouver qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération le caractère volontaire ou involontaire d'une action, il me rappelle que l'homicide même involontaire est regardé comme un délit. -Oui, mais M. Ferri le sait bien, comme un délit qui n'a jamais déshonoré personne et qui se trouve inscrit abusivement dans le Code pénal, pour des motifs plus ou moins valables. — En un autre endroit, mon savant contradicteur énumère tous les cas où une sanction sociale frappe ceux qui, même de très bonne foi, ont commis un acte préjudiciable à autrui (choc maladroit, faillite honnête, ruineuse toutefois et discréditante, etc.). Mais n'est-ce pas précisément parce qu'il existe des sanctions sociales autres que la sanction pénale pour frapper les préjudices ou les infractions à la loi involontaires, non méchants, non coupables, qu'il faut réserver aux infractions coupables la sanction pénale? M. Ferri me dit encore: on récompense bien les talents des artistes ou des oraleurs, quoiqu'il n'y ait aucun mérite moral à cela. Je réponds : il serait injuste de récompenser par la louange morale un talent artistique ou oratoire; il suffit de l'admirer autrement. C'est précisément parce que nous admirons les talents que nous devons réserver notre estime pour les vertus. Le génie et l'héroïsme ont droit à des récompenses sociales très différentes l'une de l'autre : la maladresse et la méchanceté ont droit, de même, à des châtiments très dissemblables.

Telle est, en somme, ma réponse à mon ami Ferri (1). Main-

dans certaines prédispositions innées au vice et au délit, et que, par suite, il n'est pas bien malaisé d'identifier avec la *criminalité native*, puisqu'elle est la même chose sous un autre nom. En quoi donc mon assertion à cet égard peutelle surprendre et scandaliser Ferri, qui regarde comme une « conception géniale de Lombroso l'identification du fou moral et du criminel-né? »

(1) Et non seulement à lui, mais à tous mes autres critiques en bloc. Je ne parle pas de ceux qui m'ont répondu, ou plutôt qui ont cru me répondre au Congrès de Paris. Tous les congressistes d'alors savent que, le temps du Congrès s'étant dépensé à discuter et liquider le fameux type criminel, la discussion de mon rapport sur la responsabilité n'a pu venir qu'à une fin de séance. J'ai pu à peine m'expliquer; les orateurs qui m'ont fait des objections ont montré clairement (ils doivent, j'en suis sûr, le reconnaître à présent) que, — par ma faute vraisemblablement — ils avaient mal saisi ma pensée. M. Ferri, seul, a dit quelque chose d'afférent au nœud de la question; et, dans la très courte réplique qu'il m'a été possible de faire à une heure fort avancée, je n'ai repoussé que ses arguments, en quelques mots.

tenant, est-il utile de le suivre pied à pied dans sa critique de détail? Non; il n'est pas mal cependant de parcourir rapidement quelques-uns de ses arguments. Il reproche à ma théorie un grave défaut, le plus grave à ses yeux après celui d'être « syllogistique », épithète dont il abuse un peu, tout en argumentant beaucoup. Il lui reproche d'être « éclectique ». Elle l'est, paraît-il, pour deux raisons (p. 382) : d'abord, nous le savons, parce que « d'une part elle exclut le libre arbitre et d'autre part maintient le vieux concept de la responsabilité morale », en second lieu, parce qu'elle fait reposer la pénalité « d'une part, avec les théories classiques, sur l'élément individuel (identité personnelle), d'autre part, avec les théories positivistes, sur l'élément social (similitude sociale) ».

D'où il suit : 1°, que, d'après mon savant adversaire, il est contradictoire d'admettre à la fois un élément individuel et un élément social ici, - comme si l'on pouvait jamais séparer ces deux termes indissolubles! - et, 2°, que, d'après lui pareillement, l'identité personnelle est une notion sans nulle réalité objective et positive! Plus loin (p. 388), il est plus explicite encore: «Nul homme, fou ou non, n'est jamais identique à luimême. L'idée d'une personnalité tout d'une pièce, qui reste identique à soi-même chez l'homme normal, et se dédouble ou s'aliène chez l'homme fou, est absolument antiscientifique ». Mais où donc ai-je parlé d'une identité absolue et indéfiniment durable? Il n'v a rien de tel dans le torrent des phénomènes. Quant à l'identité relative et passagère de la personne, la nier, c'est tout nier, puisqu'il n'est pas de proposition ni de perception qui n'implique l'affirmation de la réalité persistante du moi, et qu'à ce postulat fondamental est suspendue la foi réaliste au monde extérieur, dont M. Ferri paraît si pénétré.

Trop pénétré. S'il avait un peu plus vécu dans la familiarité de ces « métaphysiciens » (lisez tout simplement philosophes) qu'il accable à chaque instant de son dédain, peut-être leurs spéculations, non toutes « fantastiques » quoique syllogistiques, lui auraient-elles inoculé, comme à Stuart Mill et à Spencer même, comme à Cournot, comme à Renan, comme à Taine, comme à Littré, comme à Fouillée, à Guyau, et autres éminents « positivistes », ce vaccin d'utile scepticisme. « d'idéalisme

larvé », qui seul garantit contre le fléau aveuglant du dogmatisme soi-disant « scientifique ». Peut-être lui auraient-elles appris à se demander ce qui reste de la matière, l'esprit ôté, et si ce reste, masse, mouvement, force, espace, temps, est autre chose qu'un reflet de l'esprit, de l'esprit laché pour son ombre par ceux qui se persuadent construire l'univers avec des abstractions vides, vraiment fantastiques celles-là, avec ces extraits ou ces possibilités de nos sensations appelés matières et mouvements, avec ces objectivations de nos efforts et de nos désirs appelées forces... Autant vaudrait bâtir une maison avec des lavis d'architectes, ou un pont avec des équations algébriques d'ingénieurs, pour tous matériaux (1). — Grande et profonde lacune, et qui fait comprendre pourquoi M. Ferri ne saurait admettre le déterminisme psychique entendu à la façon de Fouillée, et ne paraît concevoir qu'un déterminisme physicochimique, mécanique en fin de compte. De là aussi son inintelligence, véritablement prodigieuse chez un si grand esprit, de ce que nous appelons la volonté.

Il prend la peine d'écrire des pages entières où l'on remarque des phrases telles que celle-ci, destinée à dessiller les yeux des métaphysiciens: « La volonté n'est que l'abstraction synthétique de tous les actes volitifs que nous avons accomplis, mais il n'existe pas de volonté, comme entité, qui émette de temps à autre des commandements... » Il y a beau temps que, dans le monde des philosophes, il n'est plus question des facultés de l'âme, imaginées par les Ecossais! — Au demeurant, ce n'est là qu'enfoncer une porte ouverte. Mais dire, ailleurs, que la volonté n'est rien, parce qu'elle n'est qu'un cas de la loi universelle de la transformation des forces (p. 267), c'est plus grave; car c'est oublier que le seul contenu positif, saisissable, de l'idée de force, c'est précisément l'effort volontaire. Une force en soi, qu'est-ce que cela peut bien être? Je sais ce que c'est que

⁽¹⁾ Tout ce qui est psychologie pure semble étranger à M. Ferri. Par exemple (p. 385), il s'ébahit de me voir qualifier extérieure la contrainte exercée sur la personne par les lésions cérébrales qui la font agir par impulsion folle, et de me voir opposer cette impulsion à la contrainte interne qui découle de son caractère normal. C'est, dit-il, par amour d'une « symétrie syllogistique » que j'ai fait cette distinction. — Où donc y a-t-il ombre de syllogisme là-dedans? Et qu'est-ce qu'il y a de si abusivement symétrique dans ce distinguo élémentaire?

plaisirs, douleurs, affirmations, négations, désirs, répulsions: je sais cela parce que je suis cela; mais forces, quid? Comprenons donc enfin que tout déterminisme physique, au fond, s'il n'est conçu comme un déterminisme psychique, est inintelligible absolument.

Je ne puis concevoir pourquoi, de ce que la volonté est simplement la transformation dernière de l'action réflexe, Ferri conclut qu'elle n'a rien à voir dans l'imputabilité des actes humains. Qu'il n'y ait pas plus d'indétermination dans la production de la volonté la plus délibérée et la plus haute, que dans l'acte réflexe le plus automatique, je l'admets; mais ce que je vois très bien en même temps, c'est que, dans l'acte réflexe le plus simple, même dans la contraction de l'être monocellulaire qui résiste à un contact ou saisit une proie, - ou du moins à l'origine de cet acte réflexe, habitude organique née elle-même, comme toute habitude, d'une initiative plus ou moins consciente, plus ou moins volontaire, dans le sens rudimentaire du mot il y a la manifestation d'un être animé, d'un être qui jouit et souffre, qui tâtonne, se souvient, pressent, qui, par conséquent. se distingue nettement de l'univers environnant, s'oppose à lui comme le moi au non-moi, et sent celui-ci durer parce qu'il se sent lui-même persister un certain temps, confusément, sous la variabilité de ses impressions. — Qr, cela me suffit, je n'ai que faire du libre arbitre. Sait-on pour quelle raison l'idée de responsabilité jusqu'ici est toujours restée soudée à celle de liberté, et soudée si fort que, dans l'esprit de M. Ferri, les idées de volonté et de liberté ne font qu'un, celle-là disparaissant avec celle-ci dans le gouffre du déterminisme? Je crois maintenant apercevoir que cela tient à ce que le devoir a toujours été conçu par les religions comme le commandement d'un maître, et le délit, par suite, comme une désobéissance. Il est certain que désobéir, quand on n'a pu obéir, ne saurait être sans contradiction regardé comme un crime punissable aux yeux du maître qui a commandé et qui, en outre, est supposé avoir créé son sujet prédestiné de toute éternité à cette désobéissance nécessaire. Mais, si on substitue à cette notion du Devoir, une autre conception (1), positive et certaine, celle du Devoir-finalité,

⁽¹⁾ J'ai essayé de l'esquisser çà et là, et notamment dans ma *Philosophie* pénale, p. 23 et suivantes. Mais M. Ferri a dù éviter de lire ce morceau, où il est question de syllogisme...

fondé sur la volonté même de l'individu, sur sa volonté suggérée, sourde, inconsciente, écho du monde ambiant, mais écho concentré et devenu voix, et avec laquelle peut entrer en conflit une volonté claire et actuelle du même homme, on verra la question changer de face. Ce combat de deux impulsions contraires n'apparaîtra plus comme une contradiction; et, si fatal que soit le dénouement de cette lutte, il ne sera point surprenant que, dans le cas où la volonté jugée supérieure serait vaincue par la volonté jugée inférieure, et jugée ainsi par l'individu lui-même, celui-ci tombe frappé sous le coup de son propre jugement. Je n'entre pas dans le détail des conséquences et des difficultés possibles. Je tiens seulement à faire remarquer que ce point de vue permet de rompre l'association traditionnelle d'idées d'où part mon contradicteur.

- « Je ne sais pas comment M. Tarde, dit M. Ferri, a pu écrire que la société ne saurait condamner un homme pour un préjudice, pour un homicide même, commis involontairement... Et cependant chaque jour la société punit justement un homicide involontairement commis. » Justement? C'est là la question, et j'ai déjà répondu à cet argument, M. Ferri y a, du reste, répondu luimême en un autre endroit (p.230) où il blâme la peine d'emprisonnement « inutilement donnée aux coupables d'homicide involontaire ». Ces peines d'une nature toute spéciale, extra-pénales, toujours dérisoires, jamais déshonorantes, souvent blâmées par l'opinion, que prononcent à contre-cœur les tribunaux correctionnels, quand un cocher imprudent ou un chef de gare distrait ont occasionné un accident mortel, sont de simples moyens mnémotechniques en quelque sorte, comme le soufflet qu'on donne aux enfants oublieux pour les forcer à avoir plus de mémoire une autre fois. - N'importe, laissons M. Ferri triompher de ce fait; mais il ajoute : « Or, il est clair que, une fois exclu le libre arbitre est pareillement involontaire et irrésistible, c'est-à-dire déterminé, l'homicide commis par un fou, de même que l'homicide commis par un assassin ou par un mari trahi ».

Et moi, je dirai à mon tour que « je ne sais pas comment M. Ferri a pu écrir une telle phrase », d'où il résulte que, suivant lui, l'acte d'un assassin qui tue pour voler, délibérément,

est involontaire, parce qu'il est irrésistible et déterminé — comme si la volonté n'était pas un des procédés capitaux, le plus original et le plus ingénieux, du déterminisme universel!

Le blâme et l'indignation, nous dit-il, cesseront peu à peu, avec le progrès des bons principes empruntés à la nuova scuola. de s'attacher au crime, par la même raison qu'ils ont déjà cessé de s'attacher à la folie; ce sera le complément d'une évolution des sentiments et des mœurs commencée à la fin du siècle dernier « Il n'y a pas un siècle, les fous étaient châtiés et punis comme criminels et le sentiment public les méprisait. » Mais pourquoi? Il nous le dit lui-même : «... car on imputait à leur mauvaise volonté ce qui n'était que l'effet pathologique de leur organisme. » Dès qu'on a cu la preuve, par suite, que leur mauvaise volonté n'était pour rien dans leur folie, regardée si longtemps comme une possession diabolique, on a plaint les fous au lieu de les maudire. Et qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que la mauvaise volonté a toujours paru appeler l'indignation et le mépris, que, par conséquent, le singulier progrès désiré et prédit par notre auteur ne serait nullement la suite du véritable progrès auquel il prétend le rattacher, mais bien une sorte d'attaque d'apoplexie collective, imprévue et soudaine, qui viendrait frapper de paralysie le sens moral de l'humanité.

Certainement, il ne suffit pas qu'un acte soit volontaire pour qu'il soit punissable; et on peut s'étonner que M. Ferri (p. 370) se soit amusé à combattre cette absurdité, que personne, à ma connaissance, n'a émise. A coup sûr, il faut que la volonté soit mauvaise pour que l'acte émané d'elle soit puni; comme il faut qu'elle soit bonne, inspirée par des sentiments sociaux, pour qu'il soit récompensé. Mais tout le monde est d'accord pour reconnaître que les actes volontaires ressortissent seuls,— directement ou indirectement par les habitudes nées d'eux — à la juridiction des jugements moraux de blâme ou d'approbation. Pourquoi cela? Il y en a deux raisons, l'une logique, l'autre téléologique. La première, la voici : c'est avec les personnes, dans le sens psychologique du mot, et non précisément avec les organismes où elles éclosent, dont elles sont la floraison supérieure, que nous sommes en rapport social, en rapport mo-

ral (1); or, la chaîne continue des actes volontaires, et aussi le tissu des habitudes qu'ils engendrent, est ce qui constitue essentiellement l'être personnel en nous; c'est donc seulement à propos de nos exercices de volonté que nos relations morales entrent en jeu et ont droit de s'exprimer en jugements de même nature. - La raison téléologique, c'est-à-dire utilitaire, qui dérive nécessairement de la précédente et que Bentham avait aperçue déjà, la voici. Tous les actes humains, il est vrai, même involontaires, sont susceptibles d'être imités, même involontairement, et de se répandre ainsi par une contagion bienfaisante ou malfaisante; mais l'imitation volontaire est la seule qu'il soit possible d'entraver ou de favoriser, par la perspective des châtiments ou des récompenses, des blâmes et des éloges; par suite, c'est aux actes volontaires seuls que, utilitairement, le blâme et l'éloge doivent s'attacher. A ce fait évident que « n'est pas fou ni épileptique qui veut », M. Ferri croit répondre victorieusement par cetie autre assertion, beaucoup moins incontestable, vraie cependant dans une certaine mesure : « n'est pas non plus criminel qui veut ». C'est vrai, quelquefois; mais c'est inafférent à la question. Car, parmi les obstacles qui s'opposent à ce qu'on puisse toujours, même en le voulant bien, commettre certains crimes, figure, en bon rang, la crainte des châtiments; mais cette crainte n'agit pas en général, on agit pas sérieusement, sur l'esprit des fous, elle ne retient que les gens en possession de leur bon sens. Si l'on acquittait ces derniers quand ils volent ou tuent leur prochain, l'alarme serait grande, comme le remarque Bentham, parce qu'on y verrait justement un encouragement à l'imitation de ces forfaits par ceux que l'effroi de l'échafaud ou de la peine eût arrêtés: il en existe, quoique pense mon adversaire à cet égard. Au contraire, qu'importe qu'on laisse impuni un homicide commis par un fou, en tant que commis par un fou, ou un homicide involontaire, en tant qu'involontaire? Le danger de l'imitation ne sera pas grand, puisque pour reproduire par imitation ces actes comme tels, et être dans

⁽¹⁾ M. Ferri ne paraît pouvoir admettre et comprendre que l'identité physique nullement l'identité personnelle, et il suffit à ses yeux que l'inculpé soit reconnu physiquement identique à l'auteur de l'acte pour qu'il soit déclaré responsable pénalement!

⁸º Année, Nº 45.

le cas d'invoquer le bénétice de ce précédent, il faudrait qu'on pût, à volonté, se mettre en état d'aliénation mentale... ou (pardon du néologisme) d'involontariété, avant ce les commettre. Ce sont là des distinctions très claires, et qui montrent la nécessité, au point de vue le plus rigoureusement utilitaire même, des jugements moraux.

C'est donc fermer les yeux à l'évidence, que de les méconnaître, aveuglement où le benthanisme, expression la plus lucide de l'utilitarisme, n'est jamais tombé; et dire que la poursuite de la conservation sociale, donnée comme uni que fondement à la peine « est et doit être indépendante de tout élément de culpabilité morale chez le criminel », sans nul égard même au caractère volontaire ou involontaire de son acte, ni à l'état de santé ou de maladie cérébrale sous l'empire duquel il l'a exécuté, c'est tout brouiller, prisons et hôpitaux, malheureux et malfaiteurs, c'est, sous prétexte de simplifier, tout bouleverser, et, sous prétexte de conserver la société, alarmer tout le monde en révoltant le sens commun. Après quoi, on osera reprocher à ma théorie de la responsabilité de n'être pas pratique, comme trop compliquée, et, lui opposant ce radicalisme niveleur qui, ie l'avoue, est absolument dénué de complications, on vantera ce dernier, « idée nouvelle, dit M. Ferri, quoiqu'entrevue par quelques naturalistes, et peut-être la plus féconde de celles que j'ai avancées dans les premiers essais de l'école positiviste », îdée par la vertu de laquelle « on pourra renouveler tout l'édifice juridique et social ». - Neuve, cette idée! Mais elle est sœur jumelle du matérialisme le plus antique (1). Féconde? Oui, mais en conséquences qui la réfutent par l'absurde.

Il y a, certes, dans l'œuvre du maître italien, es choses pleines de fécondité; il y a ses études de statistique, il y a sa compréhension sociologique des délits et des peines, sa large faculté de synthèse, d'assimilation, d'anastomoses nourricières et multiples entre sciences jusque-là séparées; il y a son talent d'exposition et sa verve d'apostolat, son génie pratique aussi, latin de vigueur, italien de souplesse, français de clarté, et d'autres mérites, que nul plus que moi n'admire. Mais, pour

⁽⁴⁾ Sans remonter bien haut, M. Dally, en 4863, niait la responsabilité morale.

faire [tache, il]y 'a ses idées en responsabilité, seule ombre au tableau; et c'est de cela qu'il est fier!

- Encore un mot. M. Ferri paraît ne pas comprendre la véritable portée de mon exigence relativement à la similitude sociale. Si j'avais parlé de sympathie, de solidarité, de fraternité sociale, peut-être aurais-je employé un langage en apparence plus clair, mais, en parlant de similitude, je m'attachais au fait objectif, positif, saisissable. Je prends un exemple contemporain et actuel qui fera bien saisir ma pensée. Un livre plein d'à propos, et d'un vif intérêt, les Manieurs d'argent par M. Deloume, nous révèle entre les mœurs financières de Rome dans les deux derniers siècles de la République, et nos mœurs financières à nous, de remarquables analogies, un peu exagérées quelquefois par l'auteur, mais réelles et frappantes. Il y a des différences pourtant, soit à notre avantage soit à notre désavantage. M. Deloume ne semble remarquer que celles qui nous sont avantageuses : il a raison de dire, notamment, qu'on ne voit plus de nos jours le corps de la magistrature toute entière et, qui plus est, le législateur lui-même, prendre sous sa protection les financiers les plus véreux, les « publicains, » et couvrir d'une impunité à peu près assurée leurs exactions énormes, mêmes produites au grand jour. On n'a jamais songé à faire, parmi nous, de loi tout exprès pour permettre aux Cornélius Herz et consorts, aux banquiers sémites ou autres, d'exécuter à loisir leurs gigantesques escroqueries; et, si nos hommes publics se laissent corrompre par eux, au moins avons-nous la consolation de penser que c'est illégalement. Mais, en revanche, - et c'est ici que la comparaison avec Rome ne nous est pas favorable, c'est contre les provinciaux que les publicains exerçaient leurs déprédations, non contre les citoyens romains : ceux-ci, au contraire, en profitaient, puisqu'ils étaient les actionnaires en quelque sorte des grandes compagnies dirigées par ces grands voleurs. Or, le provincial, dans le dernier siècle de la République, n'était pas encore romanisé comme il l'a été plus tard sous l'Empire, époque à laquelle ont cessé les abus criants dont il s'agit. Il ne s'était pas encore, par imitation graduelle, assimilé la langue de Rome; il n'avait pas copié ses statues, ses fresques, ses amphithéâtres, ses aqueducs, ses vices, il n'avait pas fait de toutes les villes du bassin méditéranéen autant de Romes en miniature. Voilà pourquoi il était encore considéré comme un étranger social quoique incorporé politiquement à la République; et voilà pourquoi d'honnêtes gens, comme l'étaient les chevaliers romains, autant dire les publicains, et des chevaliers nourris de philosophie grecque, humanitaires de bouche, tels que Cicéron lui-même, Cicéron l'accusateur de Verrès, ne se faisaient nul scrupule de spolier le vaincu de la veille, gibier de chasse à l'usage de ces conquérants. Eh bien, je ne dis certes pas qu'ils aient eu le droit d'agir ainsi, mais je dis qu'en agissant ainsi ils étaient moins coupables, beaucoup moins coupables que ne l'auraient été d'autres fermiers de l'Etat plusieurs siècles plus tard, si, au temps d'Adrien ou de Marc-Aurèle par exemple, les mêmes cyniques spoliations avaient été commises. Je dis surtout que, à escroquerie égale, cæteris paribus, la culpabilité de nos financiers, de nos publicains contemporains, et de leurs complices, est encore supérieure, parce que l'immense épervier de leurs filouteries tombe non sur des étrangers sociaux, comme qui dirait les nègres africains, mais sur le public européen, qu'une longue et intime assimilation réciproque continuée pendant plus de mille ans a fondu en une sorte de grande famille internationale. Ai-je tort ou raison de penser ainsi? Si j'ai tort, ma théorie est fausse; si j'ai raison, elle est vraie

G. TARDE

Mars 1893.